



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 42
DU 16 JUIN 2017**

Présents :

ARTAUX Laurence ; BONVALOT Pascal ; BOUVARD Martial ; CHUZEVILLE Jean-Paul ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; GAUDINET Alain ; JACOULET Bernard ; JUPILLE Gérard ; MENETRIER Nathalie ; MILLET Catherine ; MUSIAUX Marie-Pierre ; SALVI Thierry

Absents excusés :

BENGUELLA Sylvie avec procuration à JACOULET Bernard

Secrétaire de séance : ARTAUX Laurence

La séance est ouverte à 20h35

Le maire souhaite la bienvenue au nouveau conseiller Alain Gaudinet. Il rappelle au conseil municipal qu'Alain Gaudinet remplace Delphine Salvi et qu'il était déjà garant des bois et membre du Comité des Fêtes.

Désignation d'un nouveau délégué au Syndicat des Ecoles du Pays de Rougemont :

Le Maire rappelle que la conseillère Delphine Salvi qui a démissionné récemment était aussi membre du SIPER. Il est donc obligatoire aujourd'hui de désigner une ou un nouveau délégué pour siéger au sein du SIPER. Le conseiller Alain Gaudinet présente sa candidature.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la candidature d'Alain Gaudinet.

Radar Pédagogique :

Le maire informe que la commission d'appel d'offres s'est réunie vendredi 09 juin. Trois entreprises ont répondu pour la vente de huit radars pédagogiques alimentés par panneau solaire. Il s'agit des entreprises suivantes :

RESULTATS			NOTATION	
Entreprise	Montant	Avec option	PRIX	TECHNIQUE
<u>Signature</u>	21 240 €	29 087 €	16	18
<u>Cégélec</u>	31 890 €	44 050 €	12	18
<u>Elancité</u>	15 656 €	17 976 €	20	20

Le maire explique que l'entreprise **Elancité** a obtenu la meilleure note, il faut aussi se prononcer sur l'option suivante : le comptage du nombre de véhicules jour et leur vitesse.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise Elancité avec option.

Règlement pour la pose de panneaux d'affichage :

Le maire souhaite réglementer l'affichage des manifestations du monde associatif de Rougemont. Bien que faire sa publicité soit révélateur d'un certain dynamisme, il est absolument nécessaire de suivre certaines règles respectueuses de l'environnement et de la sécurité.

L'objectif visé par le maire est aussi de rendre plus visible les messages ; pour cela il propose de mettre à disposition plus de supports publicitaires :

- Des supports fixes pour les banderoles, sur des terrains communaux route de Besançon et route de Cuse.
- Des supports démontables, Place du Marché et vers La Poste, rue de l'Eglise.

En contrepartie seront interdits les affichages suivants :

- Interdiction de fixer une pancarte publicitaire ou banderole sur la barrière de la Place du Marché.
- Interdiction de fixer une pancarte publicitaire sur un support de panneau directionnel ou de police.

Avant la mise en place de ces nouveaux supports, il est rappelé que les associations peuvent :

- Utiliser le panneau électronique situé Place du Marché. Il suffit d'envoyer par mail (mairierougemont@wanadoo.fr) le message que vous désirez faire passer
- Utiliser les panneaux d'affichage déjà existants (Route de Bonnal, Route de Besançon, Rue du Vieux Moulin). Si plusieurs manifestations ont lieu à la même date, il est autorisé de déposer un support mobile.
- Apposer les banderoles contre le mur délimitant la Place du Marché. Il faudra néanmoins demander la permission auprès du secrétariat communal.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce règlement.

Camping de la forge :

La maire-déléguée de Montferney, Catherine Millet, membre du Syndicat du Camping de la Forge présente au Conseil Municipal les modalités de la liquidation de ce syndicat :

- 1 / Transfert du matériel restant à la commune de Montagney.
- 2 / Transfert de l'actif et de l'emprunt à la commune de Montagney.
- 3 / Répartition comptable des résultats :
Déficit d'investissement de 25107,39 euros.
Excédent de fonctionnement de 31554,63 euros.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces modalités

Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi :

Le maire propose d'embaucher monsieur BONNEMAILLE Stéphane en CAE pour une durée de 12 mois. Le conseiller, Jean-Paul Chuzeville, demande quels seront ses fonctions au sein de l'équipe technique de la commune. Le maire-délégué de Morchamps, Claude Courgey, informe que devant l'interdiction d'utiliser des désherbants chimiques, il est bon d'avoir une personne spécialisée dans l'entretien des espaces verts. Le maire précise qu'il s'agit d'un CAE sur une durée de 20h hebdomadaire et que le coût mensuel reviendrait à 327 euros.

Le Conseil Municipal se prononce avec 13 voix pour et 2 abstentions

Divers

Cimetière :

Le maire-délégué de Morchamps, Claude Courgey, présente au conseil municipal deux devis pour la mise en place d'un colombarium.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise Legendre pour un montant de 3 348 euros hors taxe.

Matériel :

Afin d'équiper le tracteur chargeur de la commune, le maire-délégué de Chazelot, François-Xavier Culot, présente au Conseil Municipal un devis de 1 990 euros hors taxe de la société Terre Comtoise pour l'acquisition d'un godet avec pince.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'acquisition de ce godet.

La séance est levée à 22h

Prochaine réunion
Mercredi 19 juillet 2017 à 20h30